



TENDANCES REGIONALES : VERS UN ACCROISSEMENT DES ZONES DE LUTTE

En 2021, les surfaces prospectées ont progressé d'environ 20% par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 25 200 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

Les conditions climatique du millésime ont entraîné une forte expression des symptômes de jaunisses cette année encore, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 11 000 prélèvements pour analyses = 53% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 25 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit un peu plus de 8 ha de vigne. Au total, 26 communes ont été nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2021 Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	26 900 Ha
Nombre de ceps symptomatiques	85 441
Dont Nombre de ceps contaminés FD	45 521
Nombre de parcelles contaminées FD	3 000
Surfaces contaminées FD	1 590 Ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2022**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

26



Bilan département Drôme : secteur Diois

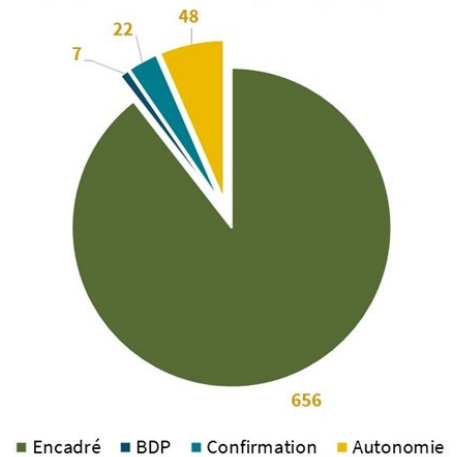
En 2021, la surveillance s'est déroulée du 01/09/2021 au 21/10/2021 avec l'aide du Syndicat de la Clairette.

Au total, 733 hectares de vigne ont été prospectés et 1213 ceps symptomatiques de jaunisses ont été observés.

229 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisse.

24 parcelles et 80 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée.

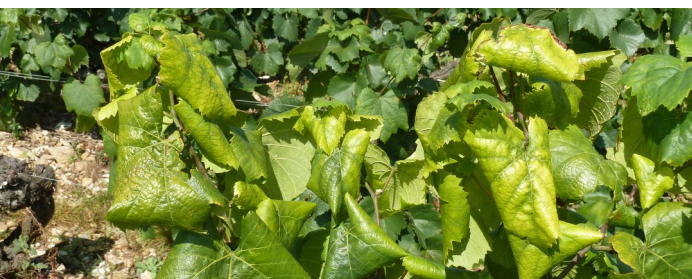
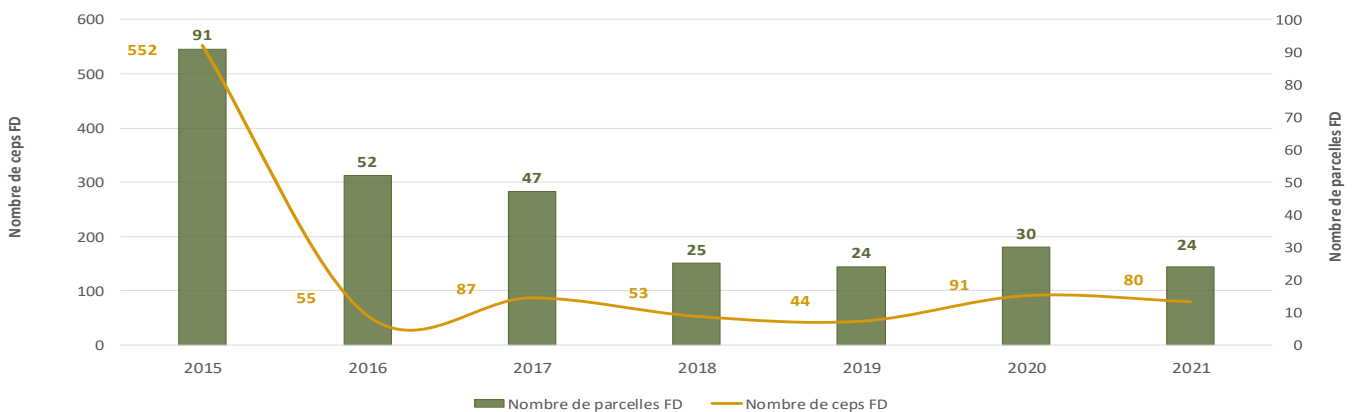
Répartition des surfaces prospectées (ha) en fonction du type de prospection



Evolution de la lutte

En 2021, les 4 communes d'Aurel, Barsac, Pontaix et Vercheny sont infestées par la Flavescence dorée. La commune de Solaure-en-Diois, nouvellement infestée en 2020 est ressortie indemne cette année. Le dispositif de prospection autonome a permis de détecter 458 ceps de jaunisses, sur 90 parcelles. Ce dispositif fera l'objet de réflexion afin de garantir une meilleure formation des viticulteurs à la détection des symptômes et un échange d'informations plus fluide entre les professionnels et Fredon.

Flavescence dorée Diois : Evolution du nombre de ceps et de parcelles contaminés depuis 2015



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST

Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura